

**AU SUJET DE LA PROPOSITION  
D'INDEXATION À RISQUES  
PARTAGÉS D'OMERS**

# OMERS propose de mettre fin aux augmentations garanties au titre du coût de la vie pour votre pension.

L'augmentation au titre du coût de la vie est souvent appelée « indexation ».

En vertu de sa proposition d'indexation à risques partagés, le Conseil d'administration de la Société de promotion (SP) d'OMERS décidera chaque année si les retraités reçoivent une indexation afin de protéger la valeur de leur pension contre l'inflation, et cela peut poser un risque important pour la sécurité de votre retraite.

OMERS affirme que cette proposition lui permet de répartir le risque de difficultés financières futures et la maturité du régime entre un plus grand groupe. Toutefois, il s'agit vraiment de réduire les coûts et les risques pour les employeurs et transférer le fardeau aux retraités.

Le Conseil d'administration de la SP d'OMERS doit se prononcer sur cette

proposition le **24 juin 2020**, et nous devons dire aux membres du Conseil d'administration de la SP d'OMERS de voter **NON** aux changements proposés.



## **CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE:**

Visitez [www.ouomers.ca](http://www.ouomers.ca) pour dire au Conseil d'administration de la SP d'OMERS de tenir sa promesse et de voter « **NON** » à l'indexation à risques partagés.

**Voici quelques renseignements importants à propos de cette proposition d'indexation à risques partagés et comment cela affecte votre pension.**



## Les employés préféreraient payer maintenant plutôt que plus tard

Imaginez un employé de 35 ans qui s'attend à prendre sa retraite avec une pleine pension à 60 ans avec 35 ans de service et qui gagne 90 000 \$ par année maintenant. Si ce membre doit payer 1 % de plus par année pendant 10 ans pour compenser un manque à gagner dans un fonds de pension, il finira par verser 9 855 \$ de plus au régime de retraite (en supposant une augmentation de salaire moyenne de 2 % par année).

Maintenant, imaginez ce même employé et éliminez l'indexation des pensions. Il perdrait 557 163 \$ au cours de sa retraite. Vous devriez également tenir compte du fait que si le dernier plan visant à éliminer l'indexation garantie (2018) avait déjà été en place, il n'y aurait pas eu d'indexation des pensions au cours des 15 années précédentes.

► **Cette proposition n'est pas bonne pour les employés ou les retraités, mais elle réduit certainement le fardeau du régime de retraite pour les employeurs.**



## Régimes de retraite conjoint: **RISQUES PARTAGÉS = CONTRÔLE**

OMERS est déjà un régime de retraite à « risques partagés ». Il s'agit d'un régime conjoint où les employés et les employeurs partagent les risques et le contrôle du régime.

Un membre du Conseil d'administration de la SP représente les retraités, mais il **n'est pas** touché par cette proposition. Cela signifie que les futurs retraités qui risquent de perdre l'indexation n'ont pas voix au chapitre au Conseil d'administration de la SP, bien qu'ils assument une partie des risques du régime.



**OMERS a refusé de fournir les projections qui indiqueraient aux retraités l'indexation à laquelle ils peuvent s'attendre sous le modèle de l'indexation à risques partagés proposé.**

## L'indexation à risques partagés n'est ni juste ni équitable

Le rapport annuel 2019 d'OMERS montre que la pension moyenne d'OMERS est de 32 491 \$ par année. En jetant un coup d'œil à la liste de divulgation de l'Ontario (Sunshine List), on constate que de nombreux membres d'OMERS auront une pension bien supérieure à cette moyenne. La perte de l'indexation au titre du coût de la vie touchera un retraité qui vit avec 30 000 \$ par année de façon très différente d'un retraité qui a une pension de 100 000 \$, 150 000 \$ ou plus par année.

Les personnes racialisées, les femmes, les travailleurs handicapés et d'autres groupes en quête d'équité ont tendance à avoir des revenus à vie plus faibles et des pensions plus modestes. Ces personnes seraient touchées de façon disproportionnée par la perte de l'indexation des pensions.

OMERS parle d'« équité intergénérationnelle », mais **les jeunes travailleurs seront les plus grands perdants en vertu de cette proposition**. Pendant qu'ils travaillent, les jeunes travailleurs vont soutenir les pensions des gens avec une indexation garantie seulement pour recevoir une pension qui peut ou non être indexée. La proposition de « risques partagés » ne vise qu'à dresser les jeunes travailleurs contre les retraités et à créer un régime de retraite à deux vitesses afin de contrôler les coûts.

## Réponse d'OMERS : « Faites-nous confiance »

La réponse d'OMERS à bon nombre de ces questions, comme l'équité entre les retraités qui vivent avec des pensions très différentes, et quelle est, exactement, la formule pour annuler et rétablir l'indexation des pensions, c'est : « Faites-nous confiance. » Ils disent qu'ils veulent protéger l'indexation, mais ils veulent aussi avoir la souplesse de la retirer aux retraités.

Au lieu d'être un forum de discussion et de négociations entre les employés et les employeurs du régime, de récents changements apportés à la gouvernance et un plan visant à créer un nouveau groupe de cotisants non représentés signifie que le Conseil d'administration de la SP d'OMERS tente d'échapper à ses responsabilités envers les personnes dont la sécurité de retraite dépend de leur pension d'OMERS.

Cette attitude de « papa a toujours raison » est paternaliste, irresponsable et inacceptable pour les travailleurs dont l'argent est géré par OMERS.

Nous savons qu'une fois que le Conseil d'administration de la SP aura supprimé ou réduit l'indexation des pensions, il lui faudra un vote des deux tiers pour le rétablir. Cela signifie que les membres du Conseil d'administration de SC de la **partie patronale** devraient voter pour rétablir l'indexation et les prestations de retraite; un vote qui pourrait accroître les coûts et les risques pour les employeurs.



### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE:

Visitez [www.ouomers.ca](http://www.ouomers.ca) pour dire au Conseil d'administration de la SP d'OMERS de tenir sa promesse et de voter « **NON** » à l'indexation à risques partagés.

# Pourquoi OMERS n'écoute-t-il pas?

Les syndicats représentant une majorité des membres actifs d'OMERS ont demandé le report du vote sur l'indexation à risques partagés jusqu'à ce que leurs membres, qui sont occupés à faire face à la pandémie de COVID 19, aient le temps de se rencontrer et de discuter de cette proposition.

Des milliers d'employés qui s'opposent à la perte de l'indexation garantie ont envoyé un courriel à OMERS, mais ce dernier s'empresse de voter sur ce changement le **24 juin**.

Trois votes du côté des employés du Conseil d'administration de la SP sont nécessaires pour approuver cette proposition. Les membres du Conseil d'administration de la SP représentant les employés doivent écouter ces derniers et voter « **NON** »!



#### CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE:

Visitez [www.ouomers.ca](http://www.ouomers.ca) pour dire au Conseil d'administration de la SP d'OMERS de tenir sa promesse et de voter « **NON** » à l'indexation à risques partagés.

# CE CHANGEMENT AU RÉGIME NE PEUT PAS ALLER DE L'AVANT

L'indexation à risques partagés n'est pas un bon plan.

Beaucoup de régimes de retraite ont des enjeux de maturité plus importants que ceux d'OMERS, mais demeurent viables. La proposition est injuste, non représentative, paternaliste et irresponsable. Ce n'est tout simplement pas une approche acceptable pour un régime de retraite entièrement capitalisé. L'indexation garantie est une prestation trop importante pour être perdue. Pour le retraité moyen d'OMERS, ce pourrait être la différence entre joindre les deux bouts ou ne pas être en mesure de se nourrir.

Veillez visiter notre site Web [www.ouromers.ca](http://www.ouromers.ca) et dire au Conseil d'administration de la SP d'OMERS de **tenir sa promesse** et de voter « **NON** » à l'indexation à risques partagés.

Dites au Conseil d'administration  
de la SP d'OMERS de  
**Voter « NON »**  
[www.ouromers.ca](http://www.ouromers.ca)

